

**SOCIETE D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
DU CENTRE ET DU MIDI
S.E.T.C.M.**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG – 34 Place des Corolles
92908 Paris la Défense 2

V.D.A.
17 Place du Bicentenaire
42100 Saint Etienne

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

**SOCIETE D'ELECTRICITE ET DE THERMIQUE
DU CENTRE ET DU MIDI
S.E.T.C.M.**

4 Square François Margaud
BP 287
42016 Saint-Etienne cedex 1

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SETCM SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code du commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice, résultant de la constitution, pour la première fois en 2004, de provisions pour engagements de retraites et médailles du travail, selon les modalités exposées dans la note 2.1.6 de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite. Nous avons notamment apprécié les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions pour pension IEG, sachant que, comme précisé dans la note 2.1.6 de l'annexe, le montant définitif des engagements après réforme, sera communiqué officiellement par la CNIEG aux entreprises de ce régime.
- Votre société constitue des provisions pour grosses réparations et démantèlements selon les modalités décrites dans la note 2.1.5 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les coûts futurs liés à la révision et à l'arrêt des tranches anciennes et en service. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Saint-Etienne, le 9 février 2005

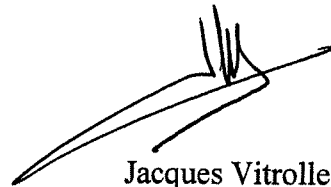
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Xavier Aubry

V.D.A.

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical strokes followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Jacques Vitrolles

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

- en Euros -				EXERCICE 2 003	EXERCICE 31/12/2004	PASSIF	EXERCICE 31/12/2004	EXERCICE 2 003
ACTIF				31/12/2004		NET	NET	NET 2003
ACTIF IMMOBILISE				BRUT	Amortissements et Provisions			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Autres immobilisations incorporelles				202 790 905,91	121 728 176,68	81 062 729,23	81 062 729,23	98 646 321,57
Immobilisations incorporelles en-cours								
Avances et acomptes				202 790 905,91	121 728 176,68	81 062 729,23	81 062 729,23	98 646 321,57
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains				21 327 357,77	6 857 692,03	15 469 665,74	15 469 665,74	16 083 137,97
Constructions				98 764 133,35	47 163 345,32	49 600 788,03	49 600 788,03	53 962 406,25
Installations techniques, mat. et out. Industriels				371 451 480,67	164 835 785,58	206 615 695,09	206 615 695,09	218 511 441,91
Autres immobilisations corporelles				914 813,84	373 966,33	540 847,51	540 847,51	200 337,68
Immobilisations corporelles en-cours				1 078 530,83		1 078 530,83	1 078 530,83	2 405 665,44
Avances et acomptes				6 100,00		6 100,00	6 100,00	24 500,00
				491 542 416,46	218 230 789,26	273 311 627,20	273 311 627,20	291 187 489,25
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)								
TOTAL I				9 843,38		9 843,38	9 843,38	8 143,38
ACTIF CIRCULANT								
STOCKS ET EN-COURS								
Stock de Matières Premières				32 034 573,79	354 205,00	31 680 368,79	31 680 368,79	17 390 235,76
Stocks d'autres approvisionnements				9 250 892,52	4 306 580,80	4 944 311,72	4 944 311,72	5 066 426,83
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE				171,87		171,87	171,87	27 234,79
CREANCES (2)								
Créances clients et comptes rattachés				29 589 151,61	1 034 985,49	28 554 166,12	28 554 166,12	33 911 927,01
Autres				5 941 411,36		5 941 411,36	5 941 411,36	5 225 801,38
Associés comptes-courants				63 403 297,62		63 403 297,62	63 403 297,62	20 922 562,71
DISPONIBILITES				2 476 849,51		2 476 849,51	2 476 849,51	296,01
COMPTES DE REGULARISATION								
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				973 299,67		973 299,67	973 299,67	1 304 605,68
TOTAL II				143 669 647,95	5 695 771,29	137 973 876,66	137 973 876,66	83 849 093,17
CHARGES A REPARTIR SI PLUSIEURS EXERCICES (III)								
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (IV)								
TOTAL GENERAL (I+II-III+IV)				839 012 813,70	345 654 737,23	492 358 076,47	492 358 076,47	473 691 047,37
(1) Dont à moins d'un an						-	-	-
(2) Dont à plus d'un an						-	-	-
(3) Dont à plus d'un an						-	-	-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT A FIN DECEMBRE 2004

	- en € -	
	Réalisation 31/12/04	Réalisation 31/12/03
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de :		
Electricité	228 381 679,78	182 140 508,52
Electricité : produits constatés d'avance.....		
Autres produits, services et activités annexes.....	28 290 630,17	28 763 785,32
Montant du Chiffre d'affaires HT	256 672 309,95	210 904 293,84
Subventions d'exploitation.....		
Reprises sur provisions (et amortissements).....	4 888 381,32	2 044 850,00
Transfert charges exploitation.....	14 136,04	-45 862,04
Autres produits de gestion courante	54 531,39	10 415,36
TOTAL	261 629 358,70	212 913 697,16
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés de matières premières	109 564 018,20	53 691 693,30
Variation du stock	-14 971 660,97	17 564 997,88
Achats non stockés de matières premières		
Achats stockés d'autres approvisionnements	2 993 815,68	2 646 071,66
Variation du stock	123 614,67	-222 892,55
Achats non stockés de matières et fournitures.....	15 308 230,06	16 252 174,61
Services extérieurs	28 050 027,50	26 159 259,91
dont Prestations EPIC.....	836 444,86	1 030 879,15
dont Autres services extérieurs.....	27 213 582,64	25 128 380,76
Impôts, taxes et versements assimilés.....	11 387 208,75	9 867 416,61
Charges de personnel SETCM.....	21 390 891,12	21 661 635,28
Dont salaires et traitements.....	8 498 029,39	8 267 508,62
Dont charges sociales.....	6 331 524,51	5 658 043,91
Dont personnel détaché.....	6 561 337,22	7 736 082,75
Dotations aux amortissements et aux provisions		
sur immobilisations : dotations aux amortissements.....	40 074 392,27	36 284 012,65
sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
sur actif circulant : dotations aux provisions.....	1 895 852,24	633 682,47
sur charges à répartir (amortissements).....		
pour risques et charges : dotations aux provisions.....	3 672 274,91	1 445 646,63
Autres charges de gestion courante	209 012,21	211 599,31
TOTAL	219 697 676,64	186 195 297,76
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 931 682,06	26 718 399,40
PRODUITS FINANCIERS		
Reprises provisions.....		
Autres intérêts et produits assimilés.....	482 462,51	7,78
Différences positives de change	90 528,67	
TOTAL	572 991,18	7,78
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions.....		
Intérêts et charges assimilés	0,56	866 666,35
Différences négatives de change	50 036,14	
TOTAL	50 036,70	866 666,35
RESULTAT FINANCIER	522 954,48	-866 658,57
RESULTAT COURANT	42 454 636,54	25 851 740,83
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels.....	626 375,00	21 851,88
TOTAL	626 375,00	21 851,88
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles.....	6 992 233,69	245 352,03
TOTAL	6 992 233,69	245 352,03
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6 365 858,69	-223 500,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	36 088 777,85	25 628 240,68
IMPOTS SUR LES SOCIETES Credit impot recherche.....	9 947 920,00	30 489,81
BENEFICE.....	26 140 857,85	25 597 750,87

Le compte de résultat 2003 est sous une forme proforma. En effet, le montant du "personnels détachés" a été rec des "services extérieurs" vers les "charges de personnels".

SETCM S.A.

**ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2004**

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. – ACTIVITE

1.1 - Electricité

Les ventes d'électricité, exprimée en GWh vendus, sont de 3 267 GWh en 2004 contre 3 173 GWh en 2003, soit une hausse de 94 GWh. La ventilation par centrale est la suivante :

- Provence 5 : 2 394 GWh,
- Lucy : 874 GWh,

L'activité de turbinage (production nette) du GTA 4 de Provence progresse de 13% pour atteindre 1 180 GWh.

Les ventes d'électricité (fixes et proportionnelles), exprimées en valeur, s'élèvent à 228,4 M€ en 2004 contre 182 M€ en 2003, soit une augmentation de 46,4 M€.

Cette progression du chiffre d'affaires provient des éléments suivants :

- augmentation des appels du CODAP provenant de l'ensemble des clients,
- reprise complémentaire de la prime fixe investisseur de la centrale de Provence 5 comptabilisée en produits constatés d'avance (PCA) (ref point 3).

1.2. Prestations de services

Les activités d'exploitation de la chaudière à lit fluidisé circulant de la Société SOPROLIF (compte d'exploitation et activités annexes) et la transformation de vapeur en électricité pour EDF augmentent de 1,81 M€.

Les ventes de cendres augmentent de 0.73 M€.

2. – STRUCTURE - EFFECTIFS

Les effectifs (inscrits et détachés) enregistrent une diminution de 23 agents pour se fixer à 294 à fin d'exercice. L'embauche de nouveaux agents s'est poursuivie au cours de l'exercice.

224 agents relevant du statut des I.E.G. sont inscrits en fin d'année, soit une augmentation globale de 7 agents.

L'effectif rattaché mis à disposition de la S.E.T.C.M. est de 70 agents en fin d'année pour 100 au 31 décembre 2003, soit une diminution de 30 agents.

3. – L'EVOLUTION DES CONTRATS EDF : SIGNATURE DE L'AVENANT n°3 EN CONFORMITE AVEC LES DECISIONS DU « COMITE GENTOT » ET DU CONSEIL D'ETAT

La déclaration commune d'intention du 23 novembre 2003 précise, à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans l'avenant n°3 au contrat initial.

Rappel des principaux aspects de la décision du conseil d'état

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

- à partir du 01.01.2002, la SNET fait bénéficier EDF de 5 % de gain de productivité par an jusqu'à ce que sa productivité ait rejoint celle des Centrales correspondantes d'EDF. Un organisme extérieur aux 2 entreprises auditera les données comparatives.
- le contrat entre la SNET et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la SNET sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la SNET permettant de répondre à cette demande.
Cette décision permet qu'EDF n'intervienne plus en rien dans l'organisation de la SNET. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1.05.2003.
- le contrat de puissance se poursuivra jusqu'à fin 2009. La SNET réservera dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine, sous réserve d'un recalcul à compter de 2006. Le recalcul consiste à diviser le solde des primes fixes investisseurs restant à verser par EDF à fin 2005 par la durée de vie technique résiduelle des deux Centrales encore en activité après 2009, et à stopper leur versement à compter de cette date, sauf mise en jeu de la clause de sauvegarde (Cf. ci-après),
- à partir du 01.01.2002, la SNET contracte séparément avec le RTE pour les services rendus au réseau,
- les contrats concernant SODELIF et SOPROLIF seront révisés dans le même esprit que le contrat principal.
- des dispositions permettront pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014. A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF.

Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la SNET, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

L'ensemble de ces modifications a été formalisé dans l'avenant n°3 du 10 décembre 2004. L'article sur les primes fixes, y compris dépollution, a été signé préalablement en mars 2004. Par ailleurs, les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au courant de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis le début 2003, notamment les contrats d'injection / soutirage. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004.

II. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

1. – RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la SETCM S.A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 1999 et aux principes généralement admis. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Principes et règles d'évaluation propres aux Sociétés d'Electricité et de Thermique du Groupe :

2.1.1.- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire ou dégressive.

Les taux d'amortissements sont alignés sur les durées de vie des contrats .

Contrat EDF	Durées de vie
Provence 5	15 ans
GTA 4	25 ans
Lucy 3	12 ans
Penchot	6 ans
Autres contrats	Durée de vie
Provence 5	25 ans
GTA 4	25 ans

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de valeur, qui peuvent entraîner la comptabilisation d'une dotation complémentaire pour amortissement. La méthode utilisée est la comparaison de la valeur d'utilité, déterminée par les cash flows futurs actualisés, avec la valeur nette comptable.

2.1.2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition .

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie normale des différentes centrales, soit sur les durées suivantes (à compter du 01/01/95) selon détail suivant :

	Fin de vie technique présumée	Taux d'amortissement	Durée de vie
Lucy	2006	8,33 %	12
Penchot	2000	16,67 %	6
Provence 5	2019	4,2 %	25
Provence 4	2016	5,0 %	20

2.1.3 – Stocks :

a) Stock de matières premières :

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

b) Stock d'autres approvisionnements :

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation des fournitures consommables et sur la durée de vie des centrales pour les pièces de rechange et de sécurité.

2.1.4 - Provisions pour créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du Plan Comptable Général, les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsque apparaît une perte probable.

2.1.5 - Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date.

a) Provisions pour grosses réparations :

Elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales ainsi que les grosses réparations programmées des tranches.

b) Provisions pour démantèlement :

Elles couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires (sur la base des règles environnementales, fiscales et plus généralement légales existant aujourd'hui) pour démanteler, remettre en état et réhabiliter les sites de toutes les tranches anciennes et en service, déjà fermées ou à arrêter à la fin de leur durée de vie technique.

2.1.6 – Engagements retraite et autres:

La société a choisi d'appliquer la méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraites et avantages assimilés conformément à la recommandation du CNC 2003- R01, ceci induit un changement de méthode pour l'exercice 2004.

a) Provision pour indemnités de départ à la retraite :

L'indemnité de départ à la retraite à verser au salarié est provisionnée. La provision est déterminée à partir de l'ancienneté acquise par chaque salarié à compter de sa date d'inscription au statut IEG. Compte tenu du passage récent au statut IEG d'une partie du personnel, le montant de la provision pour indemnité de départ est non significatif.

b) Engagements liés au régime IEG :

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Le régime spécial des IEG est un régime de répartition qui dispose de deux sources de financement en 2004 :

- des cotisations à la charge du personnel dont le taux est fixé par décret,
- une contribution patronale d'équilibre qui comble l'écart entre les pensions versées au cours de l'année et les cotisations des salariés .

A compter du 1^{er} Janvier 2005, les employés du régime des I.E.G. intègrent le régime général des retraites mais continuent de bénéficier d'un complément de retraite spécifique. Cette réforme consiste à créer, sur le plan organique, une caisse de retraites reprenant l'ensemble des droits et obligations du

régime, à mutualiser, sous forme de convention financière, les évolutions démographiques avec celles du régime de droit commun (CNAV, AGIRC et ARRCO) et à financer par une contribution des entreprises la partie des droits acquis pour les périodes validées au 31/12/2004 qui excéderont les droits relevant des régimes général et complémentaire (droits dits « spécifiques »). L'entrée dans le régime général s'accompagnera du versement d'une soulte par la CNIEG à la CNAV.

La loi du 9 août 2004, a posé le cadre, dans lequel les retraites des agents IEG vont être financièrement adossées au régime commun.. L'ensemble des droits sera géré par une caisse créée à cet effet, la CNIEG, qui fonctionnera pour la partie régime de droit commun avec l'AGIRC, l'ARRCO et la Cnav. Les conventions définissant ces adossements sont signées (Cnav) ou sur le point de l'être (AGIRC, ARRCO), néanmoins leurs dispositions sont connues et considérées comme définitives. Le C.A. de la CNIEG a été nommé le 31/01/05 et va donc être en mesure de signer ces conventions incessamment. Les décrets publiant la répartition des droits spécifiques et de la soulte entre les sociétés de la branche doivent être publiés en février, après la consultation le 8 février 2005 du Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz.

Nous disposons donc maintenant de données suffisamment précises, contrairement à 2003, pour nous permettre d'évaluer le montant de notre engagement au titre des retraites au 31/12/04 en prenant en compte la réforme qui intervient au 01/01/05. Nous avons confié cette évaluation à un cabinet d'actuariat qui a utilisé les données les plus récentes communiquées par l'UFE. Ce calcul devrait être très proche de celui qui sera communiqué officiellement fin février 2004 par l'actuaire de la CNIEG aux sociétés membres

Compte tenu du caractère exceptionnel de la mise en place de la réforme, nous avons passé cette provision en contrepartie des capitaux propres. Ce montant s'élève à 3,9 M€.

Le compte de résultat 2004 ne comprend donc, au titre des retraites, que le montant des cotisations à l'ancien système.

c) Avantage tarif électricité-gaz liés au régime IEG

En outre, nous avons provisionné, dans les comptes de cette année, la charge que représente pour l'entreprise le financement du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité dont bénéficieront les salariés au statut des IEG en retraite. Cette provision a été estimée par un cabinet d'actuaire.

A l'ouverture, cet impact, imputé sur les réserves est de 1 014 K€, l'impact dans le résultat de l'exercice 2004 est de 533 K€, la provision totale au 31/12/2004 s'élève à 1 547 K€.

d) Médaille du travail :

Par ailleurs, la société a provisionné pour la première fois les médailles du travail, conformément au règlement CRC sur les passifs. L'impact sur le résultat s'élève à 455 k€.

2.1.7 - Produits constatés d'avance :

Les conventions passées entre les Sociétés Electriques et Thermiques et EDF prévoyant la "rémunération investisseur" de la puissance mise à disposition de cette entreprise pendant une durée conventionnelle inférieure à la durée de vie technique des centrales, base du calcul des amortissements, il est procédé à un ajustement comptable permettant de rattacher produits et charges.

La méthode retenue à cet effet consiste à comptabiliser une partie de la "rémunération investisseur" en produits constatés d'avance.

Elle reporte donc à la période postérieure à l'achèvement de la "rémunération investisseur" une partie du chiffre d'affaires des exercices pendant lesquels cette "rémunération investisseur" est perçue.

La reprise de ces produits constatés d'avance se fait d'une manière linéaire sur la durée de vie restante

des contrats. Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2003, suite à la révision du contrat EDF sont développées dans la note 3 ci dessus.

2.2 - Comparabilité des comptes :

2.2.1 - Ecritures d'inventaire liées au contrat de vente d'électricité SNET – EDF :

Le prix de vente du kWh ainsi que le prix d'achat du charbon font l'objet en cours d'année d'une facturation sur une base présentant un caractère provisoire, les prix définitifs étant calculés après la clôture de l'exercice.

Dans le respect des règles de rattachement des produits et charges à l'exercice, les factures ou avoirs à établir, ainsi que les factures ou avoirs à recevoir sont comptabilisés sur une base de prix quasi-définitifs.

2.2.2-Répartition des coûts d'électricité liées aux contrats d'ajustement et de responsabilité d'équilibre :

Les coûts d'électricité facturés par la SNET et le RTE, liés au mécanisme d'ajustement et à la gestion du périmètre d'équilibre ont été répercutés, par convention à partir du 1er mai 2003 sur les entités SETCM et SETNE sur la base des fiches d'incidents répertoriées par centrales. Le coût des incidents non répertoriés ont été répercutés au prorata du nombre de MWh perdus pour indisponibilité, données issues des rapports techniques de production.

2.3 - Autres informations :

2.3.1 - Consolidation :

Les comptes de la SETCM sont consolidés dans les comptes de la SNET puis dans ceux du Groupe Endesa.

2.3.2 - Intégration fiscale entre les Sociétés électriques (SNET - SETNE - SETCM) :

Les conventions d'intégration, signées le 22 décembre 1995, entre la SNET et respectivement la SETNE et la SETCM, définissent les règles de répartition entre les Sociétés intégrées de l'impôt sur le résultat d'ensemble, et stipulent que l'application de ces règles n'entraînera pour les Sociétés intégrées aucune charge d'impôt supérieure à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.

La convention d'intégration fiscale entre la société SNET et la société SETCM a été renouvelée le 26 juin 2001 avec effet au 1^{er} janvier 2001 pour une durée de cinq ans.

2.3.3 - Centralisation des comptes courants financiers :

Les opérations de trésorerie entre S.E.T.C.M. et les autres sociétés du Groupe SNET sont centralisés sur un seul compte courant financier SNET.

III NOTES SUR LE BILAN :

ACTIF :

1. - Immobilisations :

1.1 - Valeurs brutes :

(En euros)	Valeur au 31/12/2003	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/2004
Immobilisations incorporelles	202 778 135	12 771		202 790 906
Immobilisations corporelles	488 589 769	4 646 127	1 693 479	491 542 416
Immobilisations financières	8 143	3 400	1 700	9 843
TOTAL	691 376 046,99	4 662 297,88	1 695 179,12	694 343 165,75

1.1.1 - Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles initiales correspondent à la valorisation du contrat avec EDF.

1.1.2 - Immobilisations corporelles (y compris immobilisations en-cours) :

Désignation des immobilisations (En euros)	Valeur au 31/12/2003	Augmentations	Diminutions (et reclas.)	Valeur au 31/12/2004
Terrains				
Terrains	8 852 343		19 460	8 832 883
Agencements et aménagements	12 565 199		70 724	12 494 474
Constructions				
Batiments, ouvrages, infrastructures	89 459 271		7 734	89 451 537
Installation, agencements, aménagements	7 216 654		-95 943	7 312 597
Install. techniques, mat. outill. Industriels	367 603 708	4 013 692	165 920	371 451 481
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales	56 429	4 688	-296 033	357 150
Matériel de transport	75 399			75 399
Matériel bureau, informatique	234 767	126 856	-310	361 932
Mobilier de bureau	120 333			120 333
Immobilisation en cours	2 405 665	494 791	1 821 926	1 078 531
Avances & acomptes versés/immo.		6 100		6 100
TOTAL	488 589 768,79	4 646 126,29	1 693 478,62	491 542 416,46

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont les travaux de rénovation et d'amélioration des sites de Provence et de Lucy : 3.707 K€

1.2 - Amortissements des immobilisations :

Désignation des immobilisations (En euros)	Valeur au 31/12/2003	Augmentations		Diminutions	Valeur au 31/12/2004
		Dot. normales	Dot. except.		
Immobilisations incorporelles	104 131 813	17 596 363		0	121 728 177
Immobilisations corporelles	197 426 780	22 478 029		1 674 019	218 230 789
Immobilisations financières	0				0
TOTAL	301 558 592,79	40 074 392,27	0,00	1 674 019,12	339 958 965,94

1.3 - Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautionnements.

2. - Stocks :

(En euros)	Quantité (tonnes)	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette
Charbon	468 100	31 305 577	354 205	30 951 372
Fuel lourd		728 997		728 997
Total Matières Premières	468 100	32 034 574	354 205	31 680 369
Autres approvisionnements		9 250 893	4 306 581	4 944 312
TOTAL STOCKS		41 285 466	4 660 786	36 624 681

3. – Créances :

3.1 – Créances clients et comptes rattachés : 28.6 M€

La baisse de 4.7M€ de ce poste s'explique :

- diminution des créances liées à l'activité électricité - 2.7 M€
- diminution des créances Surschiste et autres clients. - 0.4 M€
- une baisse des créances SOPROLIF - 1.6 M€

3.2 – Autres créances : 68.8 M€

L'augmentation de 42.6 M€ s'explique principalement par :

- une hausse du compte courant financiers + 42.7 M€
- une baisse des avoirs à recevoir fournisseurs - 1.5 M€
- augmentation TVA/ Factures non parvenues + 1.4 M€

4. – Charges constatées d'avance : 1 M€

Elles sont constituées par la part des assurances payée en 2004 et relative au premier semestre 2005 pour 1 M€.

5. – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

(en euros)	Montant Brut	Degré d'exigibilité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'Actif Immobilisé			
- Créances rattachées à des participations	0	0	
- Autres immobilisations financières	9 843	0	9 843
Total de l'Actif Immobilisé	9 843	0	9 843
Créances de l'Actif Circulant			
Clients et comptes rattachés	29 589 152	29 589 152	
Autres créances	68 793 541	68 793 541	
Charges constatées d'avance	973 300	973 300	
Total de l'Actif Circulant	99 355 992	99 355 992	0
TOTAL	99 365 835,56	99 355 992,18	9 843,38

6. – Détail des produits à recevoir

Rubrique	Montant (en k€)
Intérêts courus non échus sur prêts	0
Clients, factures à établir	573
Fournisseurs, avoirs à recevoir	0
Organismes sociaux produits à recevoir	0
TVA sur factures / avoirs à établir	61
Etat produits à recevoir	180
Total produits à recevoir	814

PASSIF :**7. – Capitaux propres :****7.1 – Composition du capital social :**

Actionnaires	Nombres d'actions	%	Valeur en euro
SNET	6 012 497	100	
M.GRANDJEAN	1		
M.STELLA	1		
M.REITER	1		
TOTAL	6 012 500	100	91 659 971

7.2 – Variation des capitaux propres :

(en K€)	31/12/2003	Transferts	Augmentation	Autres mouvements	31/12/2004
Capital social	91 660				91 660
Réserve légale	978	1 280			2 258
Report à nouveau	11 597	24 318		-4 871	31 044
Résultat exercice précédent	25 598	-25 598			0
Résultat de l'exercice			26 141		26 141
Total capitaux propres	129 833	0	26 141	-4 871	151 103

La somme de -4 871k€, dans la colonne « autres mouvements » correspond à la provision pour avantage tarif électrique IEG pour l'années 1998 à 2003 ainsi que de la provision pour les pensions de 2004.

8. – Provisions :

(En euros)	Valeur au 01/01/2004	Dotations	Reprises	autres mouvements	Valeur au 31/12/2004
Provisions pour charges (retraite)	102 089	51 124			153 212
Provisions pour risques	-	-	-		-
Provisions pour charges					
Grosses réparations Lucy (RG)	1 985 820	-	1 985 820		-
Grosses réparations Provence 5 (RG)	2 255 986	501 340			2 757 326
Grosses réparations Provence 5 (RD)	120 000	133 340	-		253 340
Grosses réparations Provence 4 (RG)	1 404 430	-	1 404 430		-
Grosses réparations Provence 4 (RD)	373 368	-	373 368		-
Sous-total	6 139 604	634 680	3 763 618	-	3 010 666
Démantèlement Penchot	789 935	-	789 935		-
Démantèlement Lucy	3 907 973	70 344			3 978 316
Démantèlement Provence	14 987 200	269 770			15 256 970
Sous-total	19 685 107	340 113	789 935	-	19 235 286
Autres provisions	575 346	6 866 687	151 842	4 870 000	12 160 190
Total provision pour charges	26 400 057	7 841 480	4 705 395	4 870 000	34 406 142
TOTAL	26 502 145,83	7 892 603,52	4 705 394,82	4 870 000,00	34 559 354,53

Les provisions pour grosses réparations sont destinées à couvrir les dépenses relatives aux opérations d'entretien programmées selon un cycle pluriannuel.

Les provisions pour démantèlement sont destinées à couvrir l'actualisation des dépenses futures nécessaires à la démolition des installations et à la remise en état des sites.

Penchot est terminé en démantèlement. On constate une reprise en fonction du coût réel.

Les dotations des « autres provisions » (de 6.867K€) comprennent principalement des provisions pour litige et règlement de fin de contrats.

La colonne « autres mouvements » (de 4.870K€) correspond à la provision pour avantage tarif électrique IEG pour l'années 1998 à 2003 ainsi que la provision pour les pensions 2004.

La reprise de 4 705 k€ se ventile d'une part, à hauteur de 65 k€ pour des provisions devenues sans objet et d'autre part, à hauteur de 4 640 k€ pour une utilisation (charges).

9. - Dettes :

Le total des dettes augmente de 0.15 M€. Cette situation résulte :

✓ D'une augmentation des dettes financières de +10.39 M€ s'analysant comme suit :

- augmentation du à l'IS + 9.95 M€
- d'une augmentation des dettes fiscales & sociales + 0.44 M€

✓ D'une diminution des dettes d'exploitation de -10.24 M€ s'analysant comme suit :

- d'une diminution des dettes fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations - 6.44 M€
- d'une diminution des autres dettes - 2.23 M€
- diminution des soldes créditeurs de banque - 1.57 M€

10. - Produits constatés d'avance :

Prime fixe investisseur portée en produits constatés d'avance

Sites (en k€)	Produits constatés d'avance au 01/01/2004	Prime fixe investisseur 2 004	Nombre d'années rémunérées	Durée d'amortis. (années)	% de report retenu	Produits constatés d'avance	
						En 2004 (en k€)	Au 31/12/2004 (en k€)
Lucy 3	39 562	0	7	12	40	-13 187	26 375
Provence 5	214 503	68 280	15	6,5		-3 918	210 585
Provence 4	2 052	3 353	14	20	30	289	2 341
désulf prov.5	0					6 000	6 000
Total	256 117	71 634				-10 816	245 301

11. – Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

(En euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à + de 2 ans à l'origine	0	0		
- à - de 2 ans à l'origine	0	0		
Dettes envers les entreprises du groupe	0	0	0	
Dettes financières diverses	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 242 908	44 242 908		
Dettes fiscales et sociales	4 643 663	4 643 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 012 400	2 012 400		
Autres dettes	9 944 639	9 944 639		
Produits constatés d'avance	245 300 709	16 071 871	227 278 375	1 950 464
TOTAL	306 144 320	76 915 481	227 278 375	1 950 464

Rubrique	Montant (en k€)
BILAN	
Immobilisations	0
Titres de participation	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients & comptes rattachés	24 761
Autres créances	63 582
Charges constatées d'avance	0
Emprunts & dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-21 088
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	0
Autres dettes	-10 036
RESULTAT	
Produits d'exploitation	-3 208
Autres produits	0
Autres Achats	10 483
Charges externes	7 825
Autres charges	0
Produits de participation	0
Autres produits financiers	-482
Revenus des créances de l'actif immobilisé	0
Charges financières	0
Intégration fiscale : produits	0

12. – Détail des charges à payer

Rubrique
Intérêts courus non échus sur dettes financières div.
Fournisseurs ordinaires, factures non parvenues
Provision pour congés à payer
Autres charges sociales à payer
Etat, charges à payer
TVA sur factures / avoirs non parvenues
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues
Clients, avoirs à établir
Divers, charges à payer
Total charges à payer

13. – Créances et dettes des entreprises liées

IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :**1. - Produits d'exploitation :**

(en k€)	2004	2003	Variation
Ventes d'électricité	228 381	182 141	46 240
Cendre	4 659	3 925	734
Autres produits et activités annexes	23 632	24 839	-1 207
Total chiffre d'affaires	256 672	210 905	45 767
Reprises sur provisions	4 888	2 045	2 843
Transferts de charges	14	-46	60
Autres produits d'exploitation	55	10	45
Total produits d'exploitation	261 629	212 914	48 715

Le chiffre d'affaires enregistre une augmentation de 45.77 K€. Cela s'explique principalement par une augmentation des ventes d'électricité vis à vis d'EDF .

La reprise de provision correspond principalement à des reprises pour grosses réparations.

Les « autres produits de gestion courante » correspondent à des ristournes.

2. - Charges d'exploitation :**2.1 - Consommations de matières premières :**

(en k€)	2004	2003	Variation
Achats de charbon	104 189	47 429	56 760
Variation de stock charbon	-14 872	17 201	-32 073
<i>Dont consommations de charbon</i>	<i>-90 055</i>	<i>-64 630</i>	<i>-25 425</i>
Fioul lourd	5 374	6 263	-889

Variation de stock fioul lourd	-99	364	-463
Dont consommation fioul lourd	-5 279	-6 627	1 348
Fondants	0	0	0
Total consommations	94 592	71 257	23 335

L'augmentation de la consommation du charbon est dû à une légère augmentation de l'activité des centrales de SETCM mais surtout à une hausse des prix.

Les consommations de fuel lourd sont fortement conditionnées par le nombre de démarrages et le niveau de puissance demandé par les clients.

2.2 - Autres charges d'exploitation :

(en k€)	2004	2003	Variation
Achats autres approvisionnements	18 302	18 898	-596
Variation de stocks	124	-223	347
Personnel détaché ou prêté à l'entreprise	6 561	7 736	-1 175
Prestations techniques et administratives des HBCM	836	1 031	-195
Personnel intérimaire	217	59	158
Autres services extérieurs	26 997	25 069	1 928
Impôts et taxes	11 387	9 867	1 520
Charges de personnel	14 830	13 926	904
Dotations aux amortissements	40 074	36 284	3 790
Dotations aux provisions	5 569	2 079	3 490
Autres charges	209	212	-3
	124 106	114 938	9 168

L'exercice 2004 enregistre une augmentation des autres charges d'exploitation de 9M€

Les principales augmentation résultent :

- ✓ d'une augmentation des entretiens et réparations des biens mobiliers (+1.7M€)
- ✓ d'une diminution des charges de personnel détaché par les Houillères de Bassin (-1.2M€)
- ✓ d'une augmentation des prestations de la SNET (+0.7M€)
- ✓ d'une diminution de la sous traitance générale (-0.5M€)
- ✓ d'une augmentation de la TP (+1.90M€)
- ✓ une diminution de la TGAP (-0.4M€)
- ✓ d'une augmentation des dotations aux amortissement dû au contrat EDF Provence 5 (+3.8M€)

Il a été procédé en 2004 au changement de présentation suivant : le personnel détaché est maintenant présenté dans la ligne personnel et non plus dans la ligne services extérieurs divers. Leur montant s'élève à 7.7 M€ en 2003 et à 6.5 M€ en 2004

3. - Résultat financier :

(en k€)	2004	2003	Variation
Produits	573	0	573
Charges	-50	-867	817
	523	-867	1 390

L'amélioration du résultat financier résulte de l'augmentation du cash flow dégagé par l'activité

4. - Résultat exceptionnel :

(en k€)	2004	2003	variation
Produits exceptionnels	626	22	604
Charges exceptionnelles	-6 992	-245	-6 747

Résultat exceptionnel de l'exercice	-	6 366	-223	-6 143
-------------------------------------	---	-------	------	--------

Les charges exceptionnelles enregistrent une variation de 6.75M€ dû :

- à une prime de départ des détachés (de 2.53M€)
- aux litiges COMO et MTIM (de 0.26M€)
- aux règlements de fin de contrats.

Les produits exceptionnels enregistrent une variation de 0.6M€ dû :

- à un chèque du rotor suite au sinistre du 03/01 (de 0.6M€)

5. - Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal groupe s'élève à 9.9M€.

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en k€)

Résultat avant IS	IS	Résultat net
Courant 42 455	-12 315	30 140
Exceptionnel - 6 366	2 367	- 3 999
(en k €) 36 089	- 9 948	26 141

V AUTRES INFORMATIONS :

	2004	2003
<u>1 - Effectif moyen (détachés et inscrits IEG) :</u>	301	336
dont détachés	80	120
Ouvriers	30	62
ETAM	50	58
Ingénieurs	0	0
dont inscrits IEG	221	216
Exécution	54	55
Maîtrise	141	136
Cadres	26	25
Intérimaires	0	0

2 - Engagements hors bilan au 31/12/2004 :

- Engagements reçus (en k€) :

* Avals, cautions et garanties. 136

- Engagements donnés (en k€) :

* Crédit Bail 18

* Avals, cautions et garanties 1 800

Après :

C. Annaiz
T. Chauvet

**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2004

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU LIT FLUIDISE
CIRCULANT DE CARLING - SODELIF**

S.A. au capital de 25.001.638 Euros

Centrale Emile Huchet
57500 SAINT-AVOLD

R.C.S. Sarreguemines B 343.095.428

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG - 34 place des Corolles
92908 Paris La Défense 2

Société Mosellane d'Audit
10 rue de Brack
57500 Saint-Avold

PricewaterhouseCoopers Audit
Tour AIG - 34 place des Corolles
92908 Paris La Défense 2

Société Mosellane d'Audit
10 rue de Brack
57500 Saint-Avold

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
(Exercice clos le 31 décembre 2004)

Aux Actionnaires
**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU LIT
FLUIDISE CIRCULANT DE CARLING
SODELIF**
Centrale Emile Huchet
57500 SAINT-AVOLD

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de la société SODELIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations,**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Saint-Avold,
le 4 mai 2005.

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Société Mosellane d'Audit



Xavier AUBRY



Henri CLOSSET

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF	EXERCICE 2004		EXERCICE 2003	
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	94 703 833,26	65 631 708,61	29 072 124,65	31 007 419,11
Autres immobilisations corporelles	32 318,94	32 199,78	119,16	293,04
Immobilisations corporelles en-cours	0,00	0,00	0,00	503,31
TOTAL I	94 736 152,20	65 663 908,39	29 072 243,81	31 008 215,46
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Titres de participations	1 524 490,17		1 524 490,17	1 524 490,17
Créances rattachées à des participations	2 147 039,96		2 147 039,96	2 146 448,26
TOTAL I	3 671 530,13		3 671 530,13	3 670 938,43
TOTAL I	98 407 682,33	65 663 908,39	32 743 773,94	34 679 153,89
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Stock de Matières premières	876 452,06		876 452,06	689 743,30
Stocks d'autres approvisionnements	1 904 031,46	1 369 091,86	534 939,60	1 189 264,55
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES (2)				
Créances clients et comptes rattachés	7 680,00		7 680,00	7 680,00
Autres	3 613 670,41	0,00	3 613 670,41	4 269 450,58
Associés-Comptes courants	782 774,65		782 774,65	1 397 289,33
TOTAL II	27 315 586,81		27 315 586,81	22 083 956,68
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)				
TOTAL II	112 986,43		112 986,43	93 386,74
TOTAL II	34 613 181,82	1 369 091,86	33 244 089,96	29 730 771,18
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (IV)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	133 020 864,15	67 033 000,25	65 987 863,90	64 409 925,07
(1) Dont : à moins d'un an				
(2) Dont : à plus d'un an				

PASSIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 001 638,00	25 001 638,00
Réserve légale	583 698,08	527 602,17
Report à nouveau	7 664 379,35	6 598 557,00
Résultat de l'exercice	2 774 476,18	1 121 918,26
Subventions d'investissement	7 210 502,21	8 484 224,77
TOTAL I	43 234 693,82	41 733 945,10
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	4 401 020,23	4 072 669,55
TOTAL II	4 401 020,23	4 072 669,55
DETTE (1)		
Compte courant bancaire	491,30	438 885,44
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 595 780,84	8 861 744,44
Autres emprunts	1 962 507,79	2 238 671,86
Dettes financières diverses	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 318 029,44	6 501 609,33
Dettes fiscales	1 475 340,48	385 480,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	176 918,16
TOTAL III	18 352 149,85	18 603 310,14
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	65 987 863,90	64 409 925,07
(1) Dont : à plus d'un an	7 836 512	9 001 703
à moins d'un an	1 721 777	2 098 713

	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de :		
Vapeur	32 873 065,96	30 629 177,30
Cendres	771 389,24	206 433,52
Autres produits et services	3 225,66	19 550,34
Montant du Chiffre d'affaires HT	33 647 680,86	30 855 161,16
Reprises sur provisions	1 254 922,70	381 122,54
Transfert de charges	83 564,67	0,00
Autres produits de gestion courante	2,04	6 811,69
TOTAL	34 986 170,27	31 243 095,39
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats stockés de matières premières		
Charbon - Produits secondaires	8 387 651,19	7 563 151,73
Coke de pétrole	0,00	-8 615,81
Variation du stock de coke de pétrole	6 278,22	200 832,67
Produits Cendreux de Récupération	2 330 286,40	1 306 853,41
Variation du stock de Produits Cendreux de Récupération	-192 986,98	-142 577,32
Achats non stockés de matières premières	42 774,90	1 392 146,47
Achats stockés d'autres approvisionnements		
Autres approvisionnements	826 408,90	618 067,57
Variation du stock	2 535,85	-86 495,80
Achats non stockés de matières et fournitures	2 975 330,35	3 679 642,50
Services extérieurs	9 908 585,26	10 890 121,99
Impôts, taxes et versements assimilés	687 580,48	389 381,60
Dotations aux amortissements et aux provisions		
sur immobilisations	4 735 056,33	4 661 999,35
sur charges à répartir	0,00	0,00
sur actif circulant	651 789,10	209 748,64
pour risques et charges	435 411,30	250 746,74
Autres charges de gestion courante	198 295,86	4 255,53
TOTAL	30 994 997,16	30 929 259,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 991 173,11	313 836,12
PRODUITS FINANCIERS		
Reprise sur provisions pour risque	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	769 836,10	695 779,08
Différences positives de change	0,00	0,00
TOTAL	769 836,10	695 779,08
CHARGES FINANCIERES		
Dotation aux provisions pour risque	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés	303 156,33	450 967,06
Différences négatives de change	0,00	0,00
TOTAL	303 156,33	450 967,06
RESULTAT FINANCIER	466 679,77	244 812,02
RESULTAT COURANT	4 457 852,88	558 648,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 716,54	5 433,40
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	1 273 727,76	1 273 727,76
TOTAL	1 321 444,30	1 279 161,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Autres charges exceptionnelles divers	949 568,00	36 347,11
RESULTAT EXCEPTIONNEL	371 876,30	1 242 814,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 829 729,18	1 801 462,19
IMPOTS SUR LES SOCIETES	2 055 253,00	679 543,93
BENEFICE / PERTE	2 774 476,18	1 121 918,26

SODELIF S.A.

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2004

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2004 constitue le dix septième exercice de la société et la quinzième année d'exploitation de la chaudière à lit fluidisé circulant.

La production d'électricité à partir de la vapeur produite par SODELIF en 2004 a été de 526 GWh. Elle est inférieure de 2 % à celle de l'exercice 2003 (-10 GWh). Son écoulement est réalisé vers EdF, RTE et opérateurs sur le marché de l'électricité.

La disponibilité de SODELIF dans le cadre du contrat de fourniture d'électricité à EDF a été de 63,55 % en moyenne Annuelle.

La consommation de combustibles durant l'exercice a été de 1 576.3 MthPCS.

L'exploitation du bassin de Simon se poursuit.

La révision générale de la chaudière, qui s'est déroulée du 23 juillet au 24 septembre 2004, a permis d'effectuer d'importants travaux sur les fumisteries des cyclones et gaines vers syphons ainsi que le remplacement des échangeurs RHT et SMT2 dans les lits extérieurs.

L'évolution des contrats avec EDF : Signature de l'avenant n°3 en conformité avec les décisions du « Comité GENTOT » et décision du Conseil d'Etat :

La déclaration commune d'intention du 23 novembre 2003 précise, à la suite de la décision du Conseil d'Etat, les dispositions à intervenir dans l'avenant n°3 au contrat initial.

Rappel des principaux aspects de la décision du conseil d'état

Les principaux aspects de la décision du Conseil d'Etat, confirmant la décision du Comité Gentot, sont les suivants :

- à partir du 01.01.2002, la SNET fait bénéficier EDF de 5 % de gain de productivité par an jusqu'à ce que sa productivité ait rejoint celle des Centrales correspondantes d'EDF. Un organisme extérieur aux 2 entreprises auditera les données comparatives.
 - le contrat entre la SNET et EDF devient un contrat de réservation de puissance, EDF appelant une puissance à la SNET sans se préoccuper du fonctionnement des Centrales de la SNET permettant de répondre à cette demande.
- Cette décision permet qu'EDF n'intervienne plus en rien dans l'organisation de la SNET. Elle est pleinement opérationnelle depuis le 1.05.2003.

- le contrat de puis... à la SNET dans ce cadre pour EDF une puissance équivalente à celle qui était prévue dans les contrats existants. Les conditions de rémunération des actifs (primes fixes investisseurs) resteront celles du contrat d'origine, sous réserve d'un recalcul à compter de 2006. Le recalcul consiste à diviser le solde des primes fixes investisseurs restant à verser par EDF à fin 2005 par la durée de vie technique résiduelle des deux Centrales encore en activité après 2009, et à stopper leur versement à compter de cette date, sauf mise en jeu de la clause de sauvegarde (Cf. ci-après),
- à partir du 01.01.2002, la SNET contracte séparément avec le RTE pour les services rendus au réseau,
- les contrats concernant SODELIF et SOPROLIF seront révisés dans le même esprit que le contrat principal.
- des dispositions permettront pour une certaine période après 2009, d'établir une comparaison entre les prix de marché et les conditions économiques du contrat. Ces dispositions devront être traduites en clauses de sauvegarde réciproques jusqu'en 2014. A partir de 2015, la clause de sauvegarde ne jouera uniquement en faveur d'EDF.

Cette décision ne remet pas en cause l'équilibre financier du développement de la SNET, même si elle impose de dégager des gains de productivité importants au cours des prochains exercices, au regard de la baisse des recettes de prime fixe apportées par le contrat.

L'ensemble de ces modifications a été formalisé dans l'avenant n°3 du 10 décembre 2004. L'article sur les primes fixes, y compris dépollution, a été signé préalablement en mars 2004. Par ailleurs, les relations contractuelles avec RTE se sont normalisées au courant de l'année avec la signature des derniers contrats en suspens dont certains étaient en négociation depuis le début 2003, notamment les contrats d'injection / soutirage. Le contrat de service système signé en 2003 a été renégocié en 2004.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. - RAPPEL DES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de SODELIF S.A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général de 1999.

Ils prennent en compte les principes de continuité de l'exploitation, de prudence, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. - METHODES COMPTABLES

2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré du montant des charges financières intercalaires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

2.2 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifie.

2.3 - Stocks

. Matières premières :

Les stocks de matières premières sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

. Produits cendreux de récupération :

Les stocks de produits cendreux de récupération (PCR) sont valorisés à leur coût de production qui comprend les frais d'extraction, ainsi que les frais de transport à la Centrale.

. Autres approvisionnements :

Les pièces spécifiques et les fournitures acquises en vue d'une utilisation pour l'entretien et la réparation des immobilisations ont été enregistrées en stock pour leurs coûts d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du taux de rotation de ces pièces.

2.4 - Provisions pour charges

Une provision pour le démantèlement de la chaudière a été constituée afin de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette opération. Cette provision fait l'objet d'une actualisation financière.

III NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT**ACTIF****1. - Immobilisations corporelles : 29 072 244 €**

	<u>au 01.01.2004</u>	<u>augmentations</u>	<u>diminutions</u>	<u>au 31.12.2004</u>
<u>Valeurs brutes</u>				
Installations techniques	89 224 086	2 799 588		92 023 674
Charges financières	2 680 159			2 680 159
Autres immobilisations	32 319			32 319
Immobilisations en-cours	503		503	0
	<u>91 937 067</u>	<u>2 799 588</u>	<u>503</u>	<u>94 736 152</u>
<u>Amortissements</u>				
Installations techniques	59 109 521	4 600 874		63 710 395
Charges financières	1 787 305	134 008		1 921 313
Autres immobilisations	32 026	174		32 200
	<u>60 928 852</u>	<u>4 735 056</u>		<u>65 663 908</u>
<u>Valeurs nettes</u>	<u>31 008 215</u>	<u>-1 935 971</u>		<u>29 072 244</u>

2. - Immobilisations financières : 3 671 530 €

Elles correspondent aux actifs financiers que détient notre société dans la société SOPROLIF et se décomposent en :

. Titres de participations : 1 524 490 €

. Créances liées à des participations : 2 147 040 €
dont 118 341 € d'intérêts et non versés.

3. - Stocks et en-cours : 1 411 392 €

La ventilation des stocks est la suivante :

- Stocks de matières premières : 876 K€,
- Stocks autres approvisionnement : 1 907 K€

La provision pour dépréciation sur le stock d'autres approvisionnement a évolué de la manière suivante :

Rubriques	Provisions au 01.01.2004	Augmentation : dotations	Diminution : reprises	Provision au au 31.12.2004
Provision pour dépréciation stock	717 303	651 789		1 369 092

Les stocks de plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

4. - Actif circulant**4.1 - Avances et acomptes sur commande : 7 680 €****4.2 - Créances : 31 712 032 €****4.2.1 - Créances clients et comptes rattachés : 3 613 670 €**

Ce poste comprend essentiellement les créances sur SETNE pour un montant de 3 584 981 €.

4.2.2 - Autres : 28 098 362 €

Elles sont principalement constituées par :

- le crédit de tva pour 376 345 €,
- la TVA sur factures non parvenues et avoirs à établir pour 200 694 €,
- la TVA sur encaissements récupérée sur les achats de biens et services pour 205 561 €,
- Associés C/C SNET pour 27 315 587 €.

5. - Charges constatées d'avance : 112 986 €

Elles concernent principalement la part des assurances payée en 2004 et relative au premier semestre 2005.

6. - Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montants bruts	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
- Créances clients & comptes rattachés	3 613 670	3 613 670	
- Autres	782 775	782 775	
- Associés - Comptes courants	27 315 587	27 315 587	
- Charges constatées d'avance	112 986	112 986	
	31 025 818	31 025 818	

7. - Détail des produits à recevoir

Rubrique	Montant
- Intérêts courus sur prêt	118 341
- Clients, factures à établir	86 077
- Crédit restant de TVA	376 345
- TVA sur FNP/AAR et FAE/AAE	200 694
	781 457

PASSIF**8. - Capitaux propres : 42 775 694 €****8.1 - Composition du capital social**

Actionnaires	Nbre d'actions	%	Valeur en €
SNET	137 997	84,1%	
CHARTH	26 000	15,9%	
M. LOPEZ	1		
M. CAZALET	1		
M. DUBART	1		
	164 000	100,0%	25 001 638

Nb : Deux actions ont été restituées à la SNET par ordres de mouvements en date du 13/09/2004. Ces restitutions ont porté le nombre d'administrateurs au-dessous du nombre exigé par la Loi. Il a été décidé de ne pas régulariser cette situation dans l'attente de la fusion prévue au premier trimestre 2005.

8.2 - Variation

	01/01/2004	Transferts	Distribution	Reprise résultat	31/12/2004
Capital social	25 001 638				25 001 638
Réserve légale	527 602	56 096			583 698
Report à nouveau	6 598 557	1 065 822			7 664 379
Résultat exercice précédent	1 121 918	-1 121 918			
Résultat de l'exercice					2 774 476
Subventions d'investissement	8 484 230			1 273 728	7 210 502
Total capitaux propres	41 733 945				43 234 693

9. - Provisions pour charges : 4 401 020 €

Rubriques	Provisions au 01.01.2004	Augmentation : Dotations	Diminution : reprises	Provision au au 31.12.2004
Provision pour impôts	0	949 568		949 568
Provision pour démantèlement	3 016 041	54 288		3 070 329
Prov. pour révision de la chaudière	568 750		568 750	0
Prov. pour remplacement dépoussiéreur	487 878		487 878	0
Prov. pour stock de cendre	0	381 123		381 123
	4 072 669	1 384 979	1 056 628	4 401 020

La reprise de 1 056 628 € se ventile d'une part, à hauteur de 487 878 € pour des provisions devenues sans objet et d'autre part, à hauteur de 568 750 € pour une utilisation (charges).

10. - Dettes : 18 352 150 €

Le total des dettes diminue de 251 160 €. Cette situation résulte principalement :

- d'une baisse des emprunts et dettes financières de 1 542 127 €
- d'une augmentation des dettes à l'égard des fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations 816 419 €
- d'une augmentation des dettes fiscales de 1 089 860 €
- d'une diminution des soldes créditeurs de banque 438 394 €

11. - Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances de un à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à deux ans au maximum à l'origine	57 156	57 156		
- à plus de deux ans à l'origine (1)	7 595 781	1 265 963	5 063 854	1 265 963
Autres emprunts (1)	1 905 351	463 310	1 267 754	174 287
Dettes financières diverses	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 318 030	7 318 030		
Dettes fiscales et sociales	1 475 341	1 475 341		
Compte courant bancaire	492	492		
Autres dettes	0	0		
TOTAL	18 352 150	10 580 292	6 331 608	1 440 250

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : néant
Emprunts remboursés en cours d'exercice : 1 216 584

12. - Détail des charges à payer

Rubrique	Montant
- Intérêts courus non échus sur emprunts	121 810
- Fournisseurs, factures non parvenues	1 254 341
- Etat, charges à payer	28 207
- Autres charges sociales à payer	44 060
	1 448 418

13. - Créances et dettes des entreprises liées

Rubrique	Montant (en k€)
BILAN	
Immobilisations	0
Titres de participation	0
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients & comptes rattachés	3 585
Autres créances	27 316
Charges constatées d'avance	0
Emprunts & dettes financières divers	-1 905
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	-4 704
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	0
Autres dettes	0
RESULTAT	
Produits d'exploitation	-33 620
Autres produits	0
Autres Achats	11 343
Charges externes	7 115
Autres charges	0
Produits de participation	0
Autres produits financiers	-553
Revenus des créances de l'actif immobilisé	0
Charges financières	99
Intégration fiscale : produits	
Intégration fiscale : charges	

RESULTAT**14. - Produits d'exploitation**

(en k€)	2004	2003	Variation
Ventes de vapeur	32 873	30 629	2 244
Ventes de cendres	771	0	771
Autres produits et activités annexes	3	226	-223
Total chiffre d'affaires	33 647	30 855	2 792
Subventions d'exploitation			0
Reprises sur provisions	1255	381	874
Transferts de charges	84	0	84
Autres produits d'exploitation		7	-7
Total produits d'exploitation	34 986	31 243	3 743

Les ventes de vapeur sont en augmentation par rapport à l'exercice 2003 (+ 2.2 M€). Les recettes proportionnelles sont plus élevées suite à l'augmentation du prix proportionnel des ventes. Les ventes de cendres à la SETNE ont débuté en 2004.

La rubrique reprise de p... oses réparations ainsi que la reprise de provision pour client douteux STR.

15. - Charges d'exploitation

(en k€)	2004	2003	Variation
Consommations d'autres approvisionnements	3 804	4 211	-407
Consommations de combustibles	10 574	10 312	262
Services extérieurs	9 909	10 890	-981
Impôts & taxes	688	389	299
Dotations aux amortissements & provisions	5 822	5 123	699
Autres charges d'exploitation	198	4	194
Total charges d'exploitation	30 995	30 929	66

Les charges de combustibles sont plus élevées à cause du renchérissement des prix des combustibles 6,80 € KTh PCS contre 6,07 € KTh PCS en 2003. La diminution des services extérieurs sont dû aux refacturations des prestations techniques de la SETNE. Les autres charges d'exploitation correspondent à la perte sur la créance irrécouvrable du client STR.

16. - Résultats

	2004	2003
- Résultat d'exploitation	3 991	314
- Résultat financier	467	245
Dont : Produits	770	696
Charges	303	451
- Résultat courant	4 458	559
- Résultat exceptionnel	372	1 242
Dont : Produits	1 321	1 279
Charges	949	37

Les produits exceptionnels de l'exercice 2004 correspondent essentiellement à la quote part de subventions d'investissement virée au résultat (1 273 k€) et les charges exceptionnelles pour provision pour impôt.

- Résultat de l'exercice avant impôt	4 830	1 801
---	--------------	--------------

17. - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Résultat avant IS	IS	Résultat net
Courant 4 458	-1 618	2 840
Exceptionnel 372	- 437	- 65
(en k €) 4 830	-2 055	2 775

IV ENGAGEMENTS HORS BILAN

. Engagements reçus

Aucun

. Engagements donnés

Nantissement d'actions d'une valeur de 1 524 K€ en garantie d'un emprunt
Caution sur stockage de cendres d'une valeur de 381 K€.

V CONSOLIDATION

Les comptes de SODELIF sont consolidés dans les comptes de la SNET puis dans ceux du Groupe ENDESA par la méthode de l'intégration globale.

VI TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN K EUR	Capital	Capitaux propres	Quote part du Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et	Chiffre d'affaire HT du	Résultat du	Dividendes encaissés
		hors capital		brute	nette	consentis	avals donnés	dernier exercice	dernier exercice	en 2004
Participation										
SOPROLIF	15 200	4 291	10,00	1 524	1 524	2 029	1 524	74 227	5 825	

Les éléments concernant SOPROLIF correspondent à une estimation.